

ABONNEMENT.

saumur... 30 fr.
12 mois... 16
6 mois... 9
Poste: 35 fr.
En p... 18
Six mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclamés... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 FÉVRIER

A LA CHAMBRE.

Interpellation Basly

M. Basly développe son interpellation relative aux événements de Decazeville.

Dès le début, il profère des menaces contre la Compagnie. Personne, s'écrie-t-il, ne peut répondre de ce qui arrivera si la Compagnie ne donne pas satisfaction aux réclamations des mineurs.

En ce moment les fosses sont entourées de baionnettes. Comme les brigands, la Compagnie n'opère qu'à mains armées. (Vives protestations à droite et au centre.)

M. Floquet invite l'orateur socialiste à modérer ses expressions.

M. Basly défère à cette invitation en accusant M. Watrin de vol et d'escroquerie au préjudice des mineurs. Bien plus, il accuse la Compagnie d'avoir assassiné une multitude d'ouvriers.

Il lui reproche à la Compagnie de prélever sur les salaires les sommes dues par l'ouvrier aux marchands qui lui ont fait crédit. C'est là pourtant une excellente pratique destinée à sauvegarder en même temps le crédit de l'ouvrier et les droits du fournisseur.

L'orateur reproche encore à la Compagnie de donner à ses actionnaires de trop beaux dividendes et d'assassiner indirectement ses ouvriers. Il s'attache à justifier les assassinats du malheureux M. Watrin.

M. Floquet déclare qu'il ne permettra pas que l'on fasse, du haut de la tribune, l'apologie d'un crime. — Applaudissements sur un grand nombre de bancs. Murmures du côté de l'extrême gauche.

M. Basly réclame les droits de « la justice populaire ».

M. Floquet le rappelle à l'ordre en l'avertissant que, en cas d'un second et d'un troisième rappel à l'ordre, il soumettra à la Chambre la question de savoir s'il doit lui maintenir la parole.

Un instant plus tard, M. Basly parle de l'irritation de la foule outragée. Il est frappé d'un second rappel à l'ordre.

Puis il revient à la « justice populaire »; il dénonce les « affameurs », les « exploités ». Et enfin il donne lecture d'un ordre du jour interminable par lequel il invite le gouvernement à prendre contre la Compagnie la cause des ouvriers, à mettre en liberté les prisonniers de Decazeville et à ouvrir une enquête destinée à déterminer les responsabilités de la Compagnie dans l'assassinat de M. Watrin. — Exclamations et protestations à droite.

Malgré son parti pris de violence, le député socialiste n'a pas produit tout l'effet sur lequel il comptait. Il a la voix sourde, le débit précipité, la prononciation mauvaise. Il est fort difficile de le suivre.

M. Baihaut répond à M. Basly. Il simule une généreuse indignation pour flétrir le crime de Decazeville. Après avoir payé ce petit tribut à l'opinion publique, le ministre entre dans de minutieuses explications sur les rapports entre patrons et ouvriers. Il expose la question du marchandage, celle du boisage, celle des échéances de paiement. Il croit pouvoir assurer que ces questions sont sérieusement étudiées par la Compagnie et qu'il leur sera donné bientôt une solution conforme aux intérêts de tous.

Le ministre finit par indiquer que la principale cause du malaise provient de la gêne de la Compagnie de Decazeville. D'après lui, cette gêne doit être surtout attribuée à l'exagération des tarifs de transport. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche.)

Le gouvernement a ouvert des négociations avec les grandes Compagnies et il a obtenu d'elles de sérieuses concessions en faveur de l'industrie minière.

On ne saurait imaginer un orateur plus soporifique que M. le ministre des travaux publics. Bientôt la Chambre donne des signes bruyants de son impatience. M. Baihaut est parfois interrompu par une explosion de murmures. Malgré les observations de M. Floquet, l'auditoire refuse d'écouter. Encore qu'il soit très-difficile d'entendre

le ministre, nous comprenons qu'il s'attache à démontrer que le droit d'intervention de l'Etat entre patrons et ouvriers est très-étroitement limité, qu'il énumère les nombreuses propositions de lois ouvrières dont le Parlement est saisi depuis trois ou quatre ans, qu'il prend l'engagement d'étudier sérieusement les questions relatives aux rapports du capital avec le travail.

M. Baihaut n'a oublié qu'un seul point: la criminelle conduite des autorités administratives qui, à Decazeville, ont abandonné l'infortuné M. Watrin à la populace. Nous espérons que, tout à l'heure, un membre de la droite mettra le gouvernement en demeure de combler cette lacune.

M. Wickersheimer succède à M. Baihaut. A son aspect, les deux tiers de l'Assemblée prennent la fuite, 450 vaillants restent à leur poste et ne tardent pas à engager des conversations. Nous n'entendons pas un seul mot de ce discours probablement insignifiant.

Mais voici M. Raoul Duval. L'orateur de l'opposition exprime son indignation de ne pas avoir entendu le gouvernement flétrir le vol et l'assassinat. Le sang coulé à Decazeville sous les yeux impassibles des autorités. Un gouvernement qui, lorsqu'il s'agit de protéger l'ordre public, se défend la vie des citoyens, de faire respecter les lois, se cache, est un gouvernement indigne de ce nom. (Tonnerre d'applaudissements à droite.)

M. Raoul Duval fait l'éloge de M. Watrin, cet homme d'honneur, victime des plus détestables passions.

M. Clémenceau l'interrompt en l'accusant d'exciter le gouvernement au massacre.

M. Raoul Duval demande si, lorsqu'on assassine des citoyens, le gouvernement a le devoir de rester les bras croisés. (Nouveaux applaudissements à droite.)

L'orateur fait le récit des événements de Decazeville. Lorsqu'il constate que le maire a refusé le secours de la gendarmerie, plusieurs membres de l'extrême gauche crient: « Il a bien fait ! »

M. Raoul Duval prend acte de ces approbations.

Il accuse énergiquement le maire Queyral. L'extrême gauche proteste.

— Il n'a fait que son devoir ! crie un radical.

M. Raoul Duval dit qu'il a le devoir de caractériser, comme il le fait, la conduite du maire, puisque le gouvernement n'a pas trouvé une parole pour la flétrir.

La droite fait entendre des applaudissements prolongés, tandis que les radicaux protestent de nouveau.

Les protestations radicales redoublent lorsque l'orateur dénonce l'inertie du sous-préfet de Villefranche, du procureur de la République et du juge d'instruction.

— On proclame ici le droit à l'assassinat ! s'écrie M. Raoul Duval, au milieu des applaudissements de la droite.

Puis, après avoir constaté l'acharnement des assassins sur le cadavre de leur victime: « Voilà ceux, ajoute-t-il, qu'on ose appeler des « justiciers. »

Il parle du « long martyr » de M. Watrin, martyr commencé à 4 heures.

A ces mots, des exclamations ironiques éclatent sur les bancs radicaux.

— Il y en a donc ici, crie M. Duval, qui trouvent que le martyr a commencé trop tard ?

Vifs applaudissements à droite.

L'orateur retrace la vie de M. Watrin, vie de probité et d'honneur. Il rappelle qu'il opta pour la France, après la perte de l'Alsace-Lorraine, ce qui lui avait valu de la part de ses futurs assassins le sobriquet de « Prussien » !

Se tournant vers la gauche, M. Raoul Duval lui demande ce qu'elle a fait pour les ouvriers ?

On lui répond par un silence prodom.

Ce qu'elle a fait ? reprend M. Raoul Duval, de vaines promesses qui ont donné aux ouvriers des espérances bientôt suivies de déceptions; — on a trompé la population ouvrière.

L'orateur termine en exprimant l'espoir qu'un membre du gouvernement viendra prononcer ici des paroles que M. Baihaut a oublié de dire.

M. Sarrien vient plaider la cause du

37 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL !

PAR M. DU CAMPFRANC

Ba ce moment une jeune fille échevelée monta sur l'appui d'un balcon. Son corps se pencha sur le vide; il tournoya sur lui-même; puis il heurta violemment la chaussée de bois; et la jeune fille demeura immobile, sans vie. Je poussai un cri et, yeux en remuant à la dernière extrémité le saut périlleux. Mlle Vilérieff ne parlait plus. Elle était à demi morte, étouffée, suffoquée. Lorsque, soudain, un appel plein d'angoisse arriva jusqu'à nous.

— Olga !... Nadège !... Nadège !...

Mademoiselle, pâle, éperdue, fendait la foule. Elle nous tendait les bras. Inconsciente du danger, elle atteignit le seuil de notre maison, et le franchit. Elle se trouva devant un nuage de fumée. Hélas ! Puis au moment où elle gagnait l'escalier, il s'éleva avec un fracas effroyable. Désormais les femmes isolées de tous, seules dans le brasier. Les femmes faisaient rage; elles grondaient, elles grandissaient. Bientôt elles eurent envahi notre chambre. Elles touchèrent les lits, et les lits

s'embrasèrent. Elles touchèrent les découpures qui entouraient l'image sainte, et l'image eut un cadre de feu. Elles assaillirent les meubles, puis les chaises, les guéridons, les tentures et tout fut enflammé. Encore quelques secondes et viendrait le tour du balcon. Éperdues, désespérées, nous agitions nos mains en signe de suprême appel... la fumée cachait nos signaux. Nos yeux regardaient encore... l'acroté du noage les brûlait à ce point que, bientôt, il fallut les fermer. Puis, tout à coup, une pâleur de mort s'étendit sur les traits d'Olga. Suffoquée, anéantie, elle perdit connaissance. Je songeais alors au saut terrible. Mais pouvais-je quitter ma protectrice, l'abandonner ? J'avais l'épouvante dans l'âme, la prière sur les lèvres; mes mains se joignaient; et devant la mort qui accourait certaine, inévitable, affreuse, je disais avec une inexprimable ardeur:

— Mon Dieu ! mon Dieu ! Pardon. Oh ! pardon ! Seigneur, venez à notre secours. Oh ! sauvez-nous, Dieu de bonté, Dieu de miséricorde.

Les flammes allaient nous gagner. C'était fini de nous. Puis, tout à coup, une échelle fut vivement appliquée au balcon, et un homme jeune, énergique, robuste, agile, en gravit les échelons.

Je le reconnus aussitôt. Pourtant, ce n'était plus le mineur accablé, découragé, désespéré des jours précédents; mais un Serge audacieux, intrépide, avec un vif regard où étincelait l'héroïsme. En

quelques secondes, il fut près de moi, et, me saisissant dans ses deux bras :

— Nadège, me dit-il.

Il n'eut que ce mot, mais que de profonde tendresse, que de décision et de fermeté dans son accent !

Et se pressant, se hâtant, il allait m'entraîner vers le salut, vers l'air pur, vers la vie; mais, Dieu en soit loué ! en ce moment suprême, je fis taire l'égoïsme. La pensée d'Olga ne m'abandonna pas; et la montrant, sur le balcon, évanouie, et si pâle sous les lueurs rouges de l'embrasement :

— Sauvez-la, murmurai-je.

Et lui me serrant plus étroitement :

— Non, dit-il, non, vous d'abord.

Alors, me raidissant, échappant à son étroite :

— La force me reste, fis-je avec énergie. Prenez Olga. Je vous suivrai.

Il hésitait.

— Je le veux, Serge.

Son regard devint triste, sa main quitta la mienne; puis, avec regret, il se pencha sur Mlle Vilérieff. Il la souleva, l'appuya sur son épaule, et s'engagea sur l'échelle. Je descendais à sa suite, mettant mes pieds sur les échelons à mesure que ceux de Serge les quittaient. Les barreaux se ployaient et gémissaient. Les flammes nous poursuivaient. Le balcon s'enflammait. Déjà la rampe craquait. Jusqu'au bout de la descente souten-

drat-elle la frêle échelle ?

Avec une indicible anxiété, Mademoiselle suivait du regard notre périlleuse descente. Encore six échelons et nos vies seraient sauvées... six échelons seulement... Et, soudain, notre amie jeta un cri. Le balcon venait de s'effondrer. Tous les trois nous gissions sur le sol. J'étais sans blessure; mais les mains de Serge serraient convulsivement Mlle Vilérieff, toujours évanouie. Ainsi s'attachent, désespérément, les mains de ceux que la vie abandonne. Instinctivement, voulant protéger son fardeau, notre sauveur n'avait pu amortir sa propre chute, et de son front, qui violemment s'était heurté contre la chaussée, le sang s'échappait en abondance. Ses yeux étaient dilatés, ses lèvres crispées; pas une lueur de connaissance n'éclairait son regard.

Deux moujicks, le soulevant sur leurs bras robustes, le portèrent dans une isba du voisinage que l'incendie avait épargnée. On le déposa sur un lit, et là, je me mis à panser son front sanglant.

Nertschinsk, septembre 18...

Il ne revint à lui que vers le matin. Toute la nuit, dans une silencieuse tristesse, je l'avais veillé avec la vieille serve propriétaire de l'isba. Mademoiselle avait dû demeurer près d'Olga. Brisée, à demi anéantie, Mlle Vilérieff, s'était retirée dans la maison voisine. Mais, de temps à autre, mon amie venait s'informer de l'état du blessé. Je me tenais

maire Queyral et des autorités administratives et judiciaires de Villefranche.

Les autorités ont bien fait de ne pas accepter le concours de la gendarmerie. La grève est une chose légale. C'est pourquoi, comme les carabiniers d'Offenbach, la force armée ne doit intervenir que lorsque un ou plusieurs crimes ont été commis.

Vous me permettrez, dit le ministre, de rendre hommage à ce maire, à ces fonctionnaires....

La droite l'interrompt par des protestations indignées.

..... Ils ont courageusement payé de leurs personnes, ajoute le ministre. — Nouvelles protestations à droite.

Après avoir fait l'apologie des complices, il ne reste plus à M. Sarrien qu'à faire l'apologie des assassins.

Pour dégager la responsabilité du gouvernement, le ministre rappelle que les meurtriers présumés ont été arrêtés. Il devrait constater aussi que le gouvernement ne les a pas décorés!

Bref, tous les agents du gouvernement ont fait leur devoir. M. Sarrien n'a été guère applaudi que par les radicaux. Les opportunistes ne semblaient pas fâchés de voir le gouvernement dans une fâcheuse posture.

M. Boulanger remplace M. Sarrien à la tribune. Les gendarmes de Decazville, dit-il, n'ont pas été consignés dans leur caserne. Il est vrai que le maire a refusé leur concours. (Exclamations à droite.)

Au moment du meurtre de M. Watrin, les gendarmes sont accourus, mais ils n'ont pu percer les rangs pressés par la foule.

Joignez-vous à moi pour rendre hommage à cette arme, dit en terminant M. Boulanger.

Il y a sept ordres du jour dont le président donne lecture.

Le premier, déposé par M. Basy, est longuement motivé, il contient un blâme au gouvernement.

M. de Freycinet déclare accepter l'ordre du jour de M. Laur, qui approuve la conduite du gouvernement et exprime la confiance de la Chambre dans la sollicitude du gouvernement pour les intérêts ouvriers.

Voici le texte de cet ordre du jour qui a été adopté :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante dans sa sollicitude pour les intérêts des travailleurs et dans son énergie à assurer la sécurité publique, passe à l'ordre du jour. »

On croit rêver! disaient en sortant du Palais-Bourbon quelques députés du centre gauche, qui ont pourtant voté, faite de mieux, pour le gouvernement.

L'incident parlementaire est vidé; le cabinet s'en tire, mais déshonoré, ayant vendu l'autorité des pouvoirs publics pour un plat de lentilles démagogiques.

Ce plat-là lui donnera une indigestion dont il ne reviendra pas.

L'INCIDENT DUCHESNE-CLÉMENCEAU.

Pendant le discours de M. Raoul Duval, plusieurs des amis de M. Clémenceau enga-

gèrent celui-ci à monter à la tribune. M. Clémenceau répondit par un geste de dénégation.

Le cri : « Il a peur ! » se fit alors entendre.

— Qui est-ce qui a dit cela ? demanda M. Clémenceau.

M. Duchesne, se levant alors, déclara que c'était lui.

— Eh bien, vous en avez menti, monsieur ! s'écria M. Clémenceau.

A l'issue de la séance, des témoins ont été constitués :

M. Labordère et Georges Périn pour M. Clémenceau; Paul de Cassagnac et Léon Chevreaux pour M. Duchesne, de l'Oise.

M. Floquet a fait demander qu'on voulait bien le charger de régler l'affaire.

Les quatre témoins, d'un commun accord, ont décidé qu'ils s'en référaient à l'arbitrage du président de la Chambre.

Par suite de la suppression au *Journal officiel* des paroles échangées en séance entre MM. Clémenceau et Duchesne, l'incident n'aura pas de suite.

Chronique générale.

LA FÊTE DU 14 JUILLET.

Entre beaucoup d'absurdités et pas mal d'infamies, le désagréable fumiste qui répond au nom de Basy a dit une grande vérité qui n'a pas ramené le sourire sur les faces congestionnées de MM. les dirigeants de la République. Le citoyen proclamait le droit à la justice sommaire et donnait comme précédent la petite exécution faite en plein palais de justice par la digne épouse du digne Clovis Hugues, et comme on l'interrompait violemment aux bancs opportunistes, il riposta : « Le 14 juillet 1789 a été illustré par l'exécution de Flesselles, de Foulon, de Berthier. On a promené leurs têtes au bout d'une pique. Cela a-t-il empêché la Chambre précédente d'ériger cette date révolutionnaire en fête nationale ? »

La droite a applaudi. Elle a bien fait. Une fois par hasard le fumiste était dans le vrai et dans la logique. La République a glorifié l'assassinat. L'assassinat se donne libre carrière. Il faut remonter des effets aux causes.

LE LIEUTENANT-COLONEL HERBINGER.

Les journaux de Paris confirment la nouvelle que nous avons donnée hier, d'après laquelle le conseil d'enquête de Saint-Malo a émis, à l'unanimité, un vote favorable au lieutenant-colonel Herbinger. La France ajoute que le lieutenant-colonel Herbinger va être promu colonel.

Le procureur de la République et le juge d'instruction de Villefranche sont de retour à Decazville depuis hier matin.

De nouvelles arrestations ont été opérées.

LE GÉNÉRAL BOULANGER.

Le *Ralliement* de Montauban publie la lettre suivante :

« Cher monsieur,

» Le *Figaro* rappelle que, lorsque M. Boulanger était à Bourg sous les ordres du duc d'Aumale, ce farouche égalitaire donnait au prince du « monseigneur » à l'en fatiguer même dans les relations de service.

» L'auteur de l'article ignorait sans doute, puisqu'il ne l'a pas dit, qu'en 1869 le même Boulanger, alors capitaine à l'École de Saint-Cyr, se signala à la tête de la 7^e et de la 8^e compagnie par ses cris répétés de : « Vive l'empereur ! Vive le prince impérial ! »

» M. Boulanger et M. de Freycinet peuvent-ils aujourd'hui se regarder sans rire ? »

Le correspondant ajoute qu'il peut garantir comme absolument vraie la susdite anecdote.

LES GARNISONS D'EU ET DU TRÉPORT.

Le général Boulanger vient de donner l'ordre de faire rentrer à la portion centrale de leur corps les détachements d'Eu et du Tréport. Ces deux villes cessent d'être des lieux de garnison.

ELECTIONS A L'ACADEMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a procédé jeudi à une triple élection en remplacement de MM. Victor Hugo, Edmond About et duc de Noailles, décédés.

Fauteuil de Victor Hugo. — M. Leconte de l'Isle est élu par 24 voix.

Fauteuil du duc de Noailles. — M. Edouard Hervé est élu par 23 voix.

Fauteuil d'Edmond About. — M. Léon Say est élu au second tour par 24 voix.

Voici une statistique officielle des grèves pour l'année dernière :

Le nombre des grévistes s'est élevé en 1885 à près de 47,000; les grèves ont été au nombre de 49, présentant une moyenne de 2 à 3 grèves par grande catégorie d'industrie. L'année 1886 débute par un total de 18 grèves pour le mois de janvier seulement. Signe incontestable de la prospérité que nous octroie le gouvernement de la République!

LES EXCITATIONS A LA RÉVOLTE.

La gauche républicaine du Sénat a délégué son bureau pour avoir une entrevue avec le président du conseil au sujet des mille excitations à la révolte qui se produisent chaque jour dans les réunions publiques.

ÉTRANGER

ENCORE LES TROUBLES DE LONDRES.

Londres, 12 février.
La police à cheval a dissipé un meeting anarchiste peu considérable qui s'était réuni dans Hyde-Park.

Le principal meneur de ce meeting, Murray, chef socialiste, a été arrêté portant un drapeau rouge; il a été condamné à 3 mois de prison.

Le contre-coup de l'échauffourée de Londres se fait déjà ressentir dans les provinces; des troubles sérieux ont eu lieu hier à Leicester, occasionnés par la grève de la cordonnerie. Plusieurs centaines d'ouvriers sont allés manifester devant les fabriques de chaussures, dont ils ont brisé les vitres.

Les rassemblements ont été dispersés par la police; ils se sont reformés dans la soirée. De nouveaux dégâts ont été commis.

3,000 ouvriers sans travail ont tenu hier un meeting à Jarrow; les manifestants ont montré une attitude menaçante. Des dépêches particulières signalent d'autres meetings révolutionnaires dans différentes villes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 février.

Les nouvelles de l'étranger ne présentent rien d'extraordinaire, et cependant les Rentes françaises faiblissent.

Le 3 0/0 est à 81.35, l'amortissable à 83.75, le 4 1/2 0/0 à 109.12.

On ne tient compte ni de l'abaissement du taux d'intérêt des bons du Trésor, ni du budget en équilibre que va présenter le ministre des finances.

Le Crédit Foncier se tient à 1,330.

Les obligations restent fermes.

Pas de changement pour la Société Générale à 448.75.

La Banque d'Escompte à 445.

La Société de Dépôts à 597.50.

L'action Panama baisse à 438.75. On comprend si bien que le gouvernement n'autorisera jamais l'émission d'obligations à lots que l'on feint de n'avoir pas besoin de cette ressource pour attirer les capitaux.

Le Suez est très-lourd à 2,152.50. Nos Chemins sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

UNE ERREUR JUDICIAIRE.

A Saumur, vivait un vieux mendiant, nommé Delanoue, et âgé de 70 ans. Cet homme avait déjà été condamné plusieurs fois pour mendicité.

Une dame X... avait l'habitude de lui donner chaque semaine quelques sous. Or, un soir qu'elle était sortie, en rentrant elle s'aperçut que deux billets de banque, l'un de 100 fr., l'autre de 50 fr., qu'elle avait laissés dans un tiroir où elle mettait ordinairement l'argent qu'elle donnait à Delanoue, avait disparu.

Delanoue fut aussitôt soupçonné. Malgré ses dénégations, des voisins dirent l'avoir vu entrer dans la maison et il fut condamné à six mois de prison.

Quelques temps après, la dame X... retrouva son argent dans une petite boîte où elle l'avait mis sans y penser. Elle prévint aussitôt la justice.

M. Peyssonnié, procureur de la République, alla trouver Delanoue pour l'inviter à faire appel; mais celui-ci s'y refusa, se trouvant bien en prison. Le procureur fut obligé de faire lui-même appel. La Cour vient d'acquitter le mendiant faussement accusé.

DÉPART DE TOURS DU 3^e RÉGIMENT DE DRAGONS.

Ainsi que nous l'avons dit avant-hier, le 3^e dragons partira de Tours pour Nantes le 24 février, en deux détachements.

Voici l'itinéraire qu'ils suivront, d'après la *Petite France* :

Premier détachement. — Langeais, le 24; SAUMUR, le 26 (séjour); Doué, le 27; Vihiers, le 28; Chamillé, le 1^{er} mars; Beaupréau, le 2 (séjour); Vallet, le 3.

2^e détachement. — Azay-le-Rideau, le 25; Chinon, le 27; Loudun, le 28 (séjour); Thouars, le 1^{er} mars; Bressuire, le 2; Cholet, le 3 (séjour); Clisson, le 4.

Cet itinéraire nous semble contenir plusieurs erreurs; nous le rectifierons dans un prochain numéro.

Hier, en annonçant pour lundi prochain la représentation de *Rigoletto*, nous disions que, plus heureux que les Angevins, nous allions entendre encore une fois M^{me} Dorian Or, nous lisons dans l'*Indépendant de Maine-et-Loire* :

assise à côté du lit, où il était étendu, et je guettais un battement de la paupière, un mouvement des lèvres.

Combien Serge était changé! Je constatai alors, mieux encore que dans la mine, tous les ravages causés par les travaux excédants, par la misère et cessive, sur ce jeune et toujours sympathique visage.

Les cheveux eussent été encore abondants si le rasoir ne les eût mutilés; mais la maigreur des joues était extrême, les yeux cernés de bistre, et le teint si décoloré que le léger soufite, qui s'échappait des lèvres, empêchait seule de prendre cette tête creusée et pâle pour la tête d'un mort.

— Voilà l'œuvre de la Russie, me disais-je... Serge, mon pauvre Serge, en quel état elle vous a réduits!

Enfin, vers le matin, ses lèvres s'agitèrent. Il prononçait les noms aimés : celui de sa mère... le mien aussi... mais on sentait l'incohérence dans sa pensée. Je serrai dans la mienne sa main fébrile, et, du fond de mon cœur, avec toute mon âme, je demandai au ciel de nous rendre notre ami.

La vieille serve, qui se connaissait en médecine, et qui avait chez elle des simples de toutes sortes, me rassurait. Elle m'affirmait que cette blessure ne serait pas mortelle.

Les heures passaient. L'incendie avait cessé de tout éclairer de ses grandes flammes. Il ne s'élevait

du brasier à demi éteint, qu'une épaisse fumée aux teintes noires, à la saveur âcre. Une lueur vive éclairait l'horizon. Déjà, le jour renaissait, jetant son éclat sur le visage du blessé. Toujours la fièvre continuait, toujours le délire fatiguait ce cerveau meurtri, puis, tout à coup, il y eut comme un réveil dans la torpeur de Serge, une lueur de raison passa dans ses yeux, et d'une voix très-faible, mais très-nette, il me dit :

— Vous, c'est vous, Nadège?... Oh suis-je?... Ai-je rêvé? Oh! que ma tête me fait souffrir! Là... au front.

Il promenait autour de lui ses yeux bleus et profonds où la vie renaissait; ses gestes cessaient d'être vagues et incertains.

— Oui, fit-il encore, oui, je me rappelle... le feu... l'incendie... Nadège en danger...

Une ride se creusait sur son front dans l'effort que faisait sa mémoire pour renouer l'heure passée à l'heure présente. L'agitation le prenait, et craignant qu'une impression ne lui fût nuisible :

— Ne vous fatiguez pas, lui dis-je, ne cherchez pas à comprendre... Vous avez été blessé; mais vous guérirez. Soyez calme. Essayez de dormir un peu.

Il leva sur moi un regard brillant d'affection.

— Alors restez près de moi, toujours... toujours...

Sa main serrait la mienne. J'approchai davan-

tage le petit escabeau sur lequel j'étais assise. Et lui reprit doucement :

— Je me tairai puisque vous le voulez; mais, parlez-moi. Que j'entende votre voix. Ainsi vous n'avez pas été blessée?... J'ai pu vous sauver?... Oh! que c'est doux de souffrir pour ma sœur... pour ma sœur Nadège.

Alors Serge cessa de parler. Il tenait appuyée contre ses lèvres la main que je lui laissais; et, sur cette main, se mêlant à ses baisers, je sentais les larmes qui tombaient de ses yeux. Longtemps nous restâmes ainsi dans un silence plus éloquent que toutes les paroles de la terre.

La lumière gagnait à l'Orient. Après une très-courte nuit, le jour s'était entièrement levé. On pouvait, de plus en plus, constater la ruine de Nertschink. Partout on ne voyait que poutres noircies, murs calcinés. Le vent passait comme une plainte dans ces ruines, et les moujicks sans asile, les bras levés au ciel en signe de détresse, pleuraient les foyers détruits.

Je venais de quitter le cheval de Serge afin de préparer une nouvelle compresse. Notre ami s'était endormi d'un paisible sommeil. L'eau froide, que j'avais, goutte à goutte, fait glisser sur son front, semblait avoir éteint le feu des meurtrissures; et la vieille Sibérienne me disait :

— Ne pleurez pas. Croyez-moi, j'ai de l'expérience. Il est jeune, ce blessé. A son âge on guérit vite.

(A suivre.)

On avait annoncé le départ de M^{lle} Dorian. On annonce son retour : elle chante dimanche Charles VI à Angers, et, lundi, Rigoletto à Saumur.
Allons, ce n'est plus le Roi, c'est le Théâtre qui s'amuse !

VILLE DE SAUMUR.

Avis administratif. — Le Maire de la ville de Saumur a l'honneur d'informer les contribuables, qu'à partir du 14 du présent mois, le rôle général des contributions personnelle-mobilière et des patentes de l'année 1886 est mis en recouvrement.

Il rappelle, en outre :
1^o Que le délai de trois mois pour réclamer part du jour de la publication ;
2^o Qu'il est préférable de s'acquitter par paiements partiels, et de commencer au plus tard en avril.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13 février 1886.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

Notre compatriote M. Robert, juge au tribunal civil de Blois, est nommé juge à Tours.

M. Robert, docteur en droit, avait été nommé, le 19 décembre 1878, substitut à Neuchâtel ; le 10 juillet 1880, substitut à Dieppe ; le 3 mai 1884, substitut à Blois ; le 4 octobre 1885, juge au même siège.

Notre ancien sous-préfet, M. Demangeat, est rentré dans l'administration préfectorale. Il vient d'être placé à la tête du département de la Drôme.

L'Electeur annonce que M. Morainville aurait porté plainte contre M. l'avocat général Bernard pour outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions — délit prévu et réprimé par l'article 222 du Code pénal. Aux termes dudit article, M. l'avocat général Bernard serait passible d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

M. LE CAPITAINE SCHMITZ.

M. le général Schmitz vient d'apprendre une douloureuse nouvelle.

L'aîné de ses trois fils qui se trouvent tous au Tonkin, M. le capitaine de chasseurs Schmitz, officier d'ordonnance du général Prudhomme, décoré au 5 juillet dernier, est tombé gravement malade, comme nous l'avons annoncé. Envoyé de Hué à Thuan-An, M. le capitaine Schmitz a été transporté par jonque à Tourane, où il va prendre le courrier de France.

UNE PROTESTATION

Un groupe de notables électeurs sénatoriaux de la Loire-Inférieure ont résolu d'offrir à M. le général Schmitz la candidature au siège vacant.

Ce serait là une protestation contre la mesure qui a frappé l'honorable général et nous sommes persuadés que son nom réunirait une importante majorité.

CHATEAUBRIANT.

Le dimanche 28 janvier, un individu se présentait chez M. Blaise, notaire, pour lui demander de faire un acte de vente d'une propriété qu'il prétendait posséder dans la commune du Grand-Auverné.

D'après son dire, il avait acheté cette propriété 26,000 fr. à un sieur Cruaud, et avait déjà versé au vendeur 24,000 fr. Il avait donc besoin de 5,000 fr. pour solder cette acquisition, et pria M. Blaise de lui avancer cette somme.

Le notaire voulut naturellement savoir à qui il avait affaire, et prit des renseignements sur l'individu, qui disait se nommer Jourdan, domicilié à Villechoux, commune du Grand-Auverné. Il remit donc le prétendu acquéreur à huitaine.

Informations prises, le prudent notaire fut convaincu que la propriété Cruaud était inconnue au Grand-Auverné.

La gendarmerie, prévenue, put, le dimanche suivant, mettre la main sur les deux individus qui se présentèrent chez M. Blaise, espérant bien terminer leur marché sans difficulté.

On croit tenir les deux escrocs qui, le 9 juin 1884, auraient réussi à extorquer de la même façon une somme de 40,000 fr. à M. Loiseau, notaire à Ancenis.

Ils avaient été inutilement recherchés jusqu'à ce jour.

AVIS AUX FUMEURS.

Nous appelons l'attention des fumeurs sur la note suivante extraite du recueil des travaux du Comité d'hygiène publique de la France :

« *Mèches de briquet.* — M. Malherbe, l'éminent et infatigable vice-président de Conseil de la Loire-Inférieure, a constaté des cas d'empoisonnement saturnin chez les fumeurs par l'emploi de mèches à briquet imprégnées d'une forte dose de chromate de plomb.

» Une analyse, faite par M. Herbelin, a donné les résultats suivants : Les mèches qui servent aux fumeurs pour allumer leur tabac sont formées de coton, tous ou presque tous teints en jaune, suivant le prix des mèches, et, par conséquent, imprégnés de chromate de plomb. La teinture a dû se faire par une première immersion des fibres dans une solution d'azoté de plomb, puis par une seconde immersion dans du bichromate de potasse. La réaction n'a pas été complète, le tissu a retenu une petite quantité d'azote métallique, qu'il est facile d'enlever par un lavage à l'eau.

» Un mètre de mèche pèse environ 40 gr. ; cette quantité donne après incinération un résidu pesant 3 gr. 20. Ce résidu, sous l'influence de l'acide chlorhydrique donne du chlorure de plomb facile à isoler. Ce chlorure pèse 1 gr. 43 et contient un 1 gr. 06 de plomb.

» Le conseil de la Loire-Inférieure a exprimé le vœu que l'autorité prohibât la vente des mèches au chromate de plomb, qui contient 1 gr. de métal par mètre ; il est facile, d'ailleurs, de les préparer avec des sels inoffensifs. Le Comité, consulté sur ce sujet, a émis un avis dans le même sens, sur le rapport de M. Proust. »

LA PREMIÈRE POMPE ET LES PREMIERS POMPIERS.

La première pompe fut introduite en France, l'an 1705, par Dumouriez-Duperrier.

Vers la fin de 1705, Paris possédait douze pompes, et les services qu'elles rendirent furent tels que le nombre en fut rapidement augmenté.

Le 23 février 1716, par ordonnance de Louis XV, Dumouriez-Duperrier fut nommé directeur des pompes. On lui accorda un fonds de 6,000 livres pour l'entretien de 16 pompes et de 32 hommes pour les manœuvres. Ce premier chef des pompiers obtint encore 16 gardiens payés 100 livres chacun et 16 sous-gardiens aux gages de 50 livres.

Telle est l'origine du corps des sapeurs-pompiers de Paris ; telle fut la première organisation du matériel.

Dix ans après, Paris possédait 30 pompes à feu ; dès lors, commencèrent des augmentations et des améliorations successives du personnel et de l'outillage.

A la fin du dix-huitième siècle, le corps des gardes-pompiers se composait de 1 commandant, 4 lieutenant, 2 sous-lieutenants, 3 adjudants, 27 brigadiers, 27 sous-brigadiers et 200 gardes. Le matériel comprenait 58 pompes et 100 tonneaux d'eau.

Déjà, à cette époque, le corps des pompiers était assimilé à la troupe et portait uniforme.

La véritable organisation des sapeurs date du décret de 1814, créant un état-major spécial et un bataillon à quatre compagnies ; un décret plus récent, 27 avril 1850, acheva de placer les sapeurs-pompiers au même rang que les corps d'élite chargés de la sécurité de Paris.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C^o Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

LA FAVORITE

Depuis le commencement de la saison théâtrale, opéras ou opérettes n'avaient pas cessé d'attirer la foule, et plusieurs fois la direction s'était vu forcée de refuser du monde.

Pour la représentation de la Favorite, on ne comptait guère lundi qu'une bonne demi-salle. La rigueur de la température a dû, croyons-nous, être la cause principale de l'abstention d'une partie des habitués.

La Favorite, opéra en quatre actes, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaez, musique de Donizetti, a été représentée en trois actes, pour la première fois, au grand Opéra, le 2 décembre 1840. Depuis, on y a ajouté un quatrième acte auquel a collaboré Eugène Scribe.

Le sujet est emprunté au *Comte de Comminges*, tragédie de Baculard-d'Arnaud. Qui ne connaît la Favorite ? Cet opéra, comme la *Dame blanche* de Boïeldieu, *Lucie* et la *Fille du Régiment* de Donizetti, *Faust* de Gounod, a été joué sur toutes les scènes du monde. Le vénérable supérieur du couvent de Saint-Jacques de Compostelle, le novice Fernand, le roi de Castille Alphonse XI, la favorite Léonor de Guzman et aussi la jeune Inès, sont des personnages devenus bien populaires, que l'on revoit et que surtout l'on entend toujours avec le même plaisir.

La musique est très-grande, et constamment à la hauteur des situations. On est sans cesse charmé par la romance : « Un ange, une femme inconnue... » ; la cavatine : « Ange si pur... » ; le duo : « Idole si douce et si chère... » ; l'air du baryton : « Jardin de l'Alcazar » ; le trio pathétique : « Pour tant d'amour... » ; l'air du ténor : « Oui, ta voix m'inspire... » ; la phrase religieuse : « Les cieux s'empressent d'étincelles » ; l'andante : « O mon Fernand » ; etc., etc.

Après *Lucie*, la Favorite est l'opéra de Donizetti qu'on a le plus chanté. C'est qu'en effet la Favorite, de même que *Lucie*, est un chef-d'œuvre dont les beautés resteront impérissables, en dépit de toutes les critiques.

Le rôle de Léonor, créé il y a quarante-cinq ans par M^{lle} Stolz, a été tenu d'une façon des plus satisfaisantes par M^{lle} de Vita, notre jeune contralto déjà applaudie dans *Mignon*, puis dans *Charles VI*.

Trop souvent nous avons eu, avec la Favorite, des chanteuses de passage ayant leur nom en vedette sur l'affiche, et qui, bien que ne manquant pas de talent, étaient par trop « marquées » ou pourvues de certains avantages de plastique exagérés pour le personnage de Léonor, quand un chevrottement désagréable dans la voix n'achevait pas d'enlever toute illusion au spectateur.

Rien de tout cela n'était à craindre avec M^{lle} de Vita, svelte et gracieuse autant que modeste ; sa voix, qui n'a pas encore atteint tout son développement, est bien timbrée et fort sympathique ; comme actrice, elle a déjà fait de sensibles progrès depuis quelques mois. Lorsque l'expérience aura mûri son talent, la jeune artiste nous rappellera, sous plus d'un rapport, M^{lle} Reggiani, qui a joué ici la Favorite en 1879.

M^{lle} de Vita a obtenu le succès qu'elle était en droit d'espérer : vivement applaudie après chacun de ses morceaux, elle a été rappelée à la fin de la pièce.

Déjà nous avons eu l'occasion d'apprécier le talent de M^{lle} Neveu et Dechesne dans l'œuvre de Donizetti. Cette fois encore, le premier nous a donné un Balhazar rempli d'une austère dignité, et son magnifique organe a fait merveille. Quant à M. Dechesne, nous ne pouvons que nous répéter et dire qu'il a interprété le rôle d'Alphonse de Castille avec un talent hors ligne. L'un et l'autre sont véritablement deux maîtres chanteurs.

M. Goffoël, qui s'est appliqué à donner tout ce que promet le rôle de Fernand, a chanté avec beaucoup de goût et avec un style excellent ; il a eu sa bonne part du succès de la soirée.

Lundi prochain, la magnifique partition de Verdi, *Rigoletto*, sera un nouveau triomphe pour les deux principaux interprètes, M^{lle} Dorian et M. Dechesne, secondés par MM. Goffoël et Neveu dans les rôles du duc de Mantoue et de Sparafucile.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche 14 février, à 1 h. 1/2, salle du Cirque, Grand Concert extraordinaire avec le concours de M^{lle} RICHARD, de l'Opéra ; M^{lle} L. KETTEN, mezzo-soprano, de Genève ; M. LÉOPOLD

KETTEN, ténor, professeur supérieur de chant au Conservatoire de Genève ; M. NEVEU, basse au Grand-Théâtre d'Angers ; les CHŒURS du Grand-Théâtre ; la SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE ; les ENFANTS de l'École primaire supérieure.

Chœurs et orchestre : 150 exécutants.

ENDYMION, poème mythologique en 3 parties, de Louis Gallet, musique d'ALBERT CAHEN.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 15 février 1886,

RIGOLETTO

Opéra en 4 actes, traduction française d'Edouard Duprez, musique de VERDI.

Distribution :

Le duc.....	MM. Goffoël.
Rigoletto.....	Dechesne.
Sparafucile.....	Neveu.
Monterone.....	Vincent.
Gilda.....	M ^{lle} Dorian.
Madeleine, }.....	Lelong.
Joanna, }.....	
La comtesse, }.....	Vandermeeren.
Un page, }.....	
Marcello.....	MM. Pascaud.
Borsa.....	Démon.
Ceprano.....	Allemand.

Chevaliers, dames, seigneurs, pages, halbardiers.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 13 février

LES DRAGONS DE VILLARS, opéra-comique en 3 actes, musique de A. Maillart.

Au Pied du Mur, comédie en 1 acte.

Dimanche 14 février

CHARLES VI, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, musique d'Halévy.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 14 février

MARAT, drame en 6 actes et 7 tableaux.

Grand salon de l'Hotel de la Paix

Mardi 16 février 1886, à 8 heures du soir,

PREMIÈRE SÉANCE

MUSIQUE DE CHAMBRE

BONNÉE PAR

M^{me} MERCIER-FISCHER, pianiste, avec le concours de M. V. GOUBEAULT, violoniste, de M. P. WEBER, violoncelliste-solo, et FRACASSINI, altoïste de l'Association Artistique d'Angers.

Programme.

1^o 1^{er} Trio pour piano, violon et violoncelle. — MENDELSSOHN.
2^o Suites pour violoncelle et piano (prélude, romance et final). — E. WEBER.
3^o Romance barcarole pour violon et piano. — WHITE.
4^o Quatuor pour piano, violon, violoncelle et alto. — BEETHOVEN.

Souscription pour les 4 séances : 10 fr. par personne.

On souscrit chez M^{me} MERCIER-FISCHER, place de la Bilange, et à l'Hôtel de la Paix.

HERNIES

La Hernie constitue un accident sans gravité quand elle est bien soignée, mais qui devient des plus sérieux sous l'influence de l'incurie. Abandonnée à elle-même ou réprimée seulement par un bandage, elle suit une marche progressive et fatale ; une véritable infirmité en résulte et le malade voit s'affaiblir son énergie morale aussi bien que ses forces physiques.

Rendre aux tissus leur tonicité pour obtenir ensuite la cicatrisation de la déchirure, tel est le but que permet d'atteindre la *Méthode du docteur Choffé*, ex-médecin de la marine ; méthode si clairement exposée dans son *Traité de Médecine pratique* qui comprend une étude complète des affections chroniques de tous les organes.

Le Dr Choffé, quai Saint-Michel, 27, Paris, adresse gratuitement cet excellent ouvrage de plus de 200 pages à tous ceux qui accompagnent leur demande de 30 centimes pour les frais d'envoi.

Dr SANDREAU.



TAPIOCA
J. CARRÈRE
NANTES

Qualité Supérieure
En vente dans toutes
les bonnes maisons
d'Épicerie et Comestibles

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE EMERY GIRARD.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Emery Girard, marchand de vins, Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levées, et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le jeudi 18 février 1886, à 9 heures précises du matin, au Tribunal, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un nouveau syndic.

(120) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOUTARD, LOUIS-EMILE.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Boutard, Louis-Emile, fabricant de chaux à Fierbois, commune du Vaudelnay-Rillé, et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le jeudi 18 février 1886, à 10 heures précises du matin, au Tribunal, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un nouveau syndic.

(121) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DEMANDE En séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date du huit février mil huit cent quatre-vingt-six.

Il appert que :

M^{me} Marie-Rosalie Girard, épouse de M. Emery Girard, négociant en vins, en état de faillite, avec lequel elle demeure à la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

A formé contre ledit sieur son mari et M. Louis Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, pris en qualité de syndic de la faillite dudit sieur Emery Girard, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait dressé par moi avoué soussigné, occupant pour la dame Girard sur sa demande.

Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Etude de M. BOUSQUET, huissier à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 14 FÉVRIER courant, à une heure de l'après-midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, au lieu dit la Tour-de-Ménives, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, domicile de M. Eugène Moreau-Barrier, propriétaire, et par le ministère dudit M. BOUSQUET, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, saisis-exécutés sur ledit M. Eugène Moreau-Barrier et consistant en : deux cents volumes divers reliés et brochés, environ ; salle à manger en acajou composée de buffet, deux grandes tables rondes dont une en chêne blanc, chaises canées, service de table porcelaine blanche et décorée, carafons, verres et tableaux, divers couverts argent, chambres à coucher complètes acajou et noyer composées de lits garnis complets, armoire à glace, toilettes diverses, chaises garnies velours rouge à sujets et paille fine, glaces, pendules de cheminée, coupes en marbre, candélabres, bureaux chêne et acajou, secrétaires, lampes et suspension, serviettes, nappes, couettes, matelas, descentes de lits, un piano ; Deux grandes cuves, pompe à transvaser, futailles vides, tinettes, bouteilles vides, un cheval blanc et un cheval bai foncé de grande taille, un grand omnibus, un élégant coupé, un vieux panier-tombereau, camion, charrette, plusieurs pièces bois de chène équarries, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

C. BOUSQUET.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etudes de M^{rs} EDGARD GRANGÉ, avoué à Angers, boulevard de la Mairie, 6, et de M^{rs} GASNIER, notaire, même ville, rue Saint-Denis, 1.

VENTE

Sur conversion de saisie immobilière.

Le SAMEDI 27 FÉVRIER 1886, à une heure, en l'étude de M^{rs} Gasnier, notaire à Angers, rue Saint-Denis, 1, d'un bel immeuble, servant d'insitution pour les jeunes filles, situé ville d'Angers, avenue du Mail et rue des Quinconces prolongée.

Contenance : 2,680 mètres carrés environ.

Mise à prix : 180,000 fr.

Plus les frais et charges.

S'adresser, sur les lieux, pour visiter l'immeuble à vendre, et pour tous autres renseignements :

A M^{rs} GASNIER, rue Saint-Denis, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

A M^{rs} EDGARD GRANGÉ, boulevard de la Mairie, 6, avoué poursuivant la vente ;

A M^{rs} BONIN, rue du Commerce, 16, avoué de la partie saisie.

EDGARD GRANGÉ.

Etudes de M^{rs} V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12,

de M^{rs} AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, et de M^{rs} LECOMTE, notaire à Brézé.

VENTE Par licitation

En l'étude de M^{rs} LECOMTE, notaire à Brézé, le dimanche 28 février 1886, à une heure et demie de l'après-midi, en cinq lots,

DES

IMMEUBLES

Ci-après,

Situés communes de Brézé et Chacé.

I. — Commune de Brézé.

1^{er} Lot. — Une maison d'habitation, servitudes, cave, pressoir, cour, jardin et vigne, le tout clos de murs, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-dix ares, situé au bourg de la commune de Brézé.

Mise à prix..... 14.000 fr.

2^e Lot. — Un clos de vigne, appelé la Pageotterie, entouré de murs, d'une contenance de quatre-vingt-quatre ares.

Mise à prix..... 2.800 »

3^e Lot. — Un morceau de vigne, appelé Derrière-Brézé, d'une contenance de quarante ares environ.

4^e Lot. — Un bois-tailis, appelé la Bournée, d'une contenance de soixante-neuf ares soixante centiares.

Mise à prix..... 1.500 »

II. — Communes de Brézé et Chacé.

5^e Lot. — Un morceau de friche, planté de peupliers, appelé la Cossonnière, d'une contenance de un hectare trente-cinq ares trente-cinq centiares environ.

Mise à prix..... 1.000 »

Total des mises à prix. 20.000 »

S'adresser, pour renseignements, à M^{rs} LE RAY et LECOY, avoués à Saumur, AUBOYER, notaire à Saumur, et LECOMTE, notaire à Brézé.

Pour insertion sommaire,

V. LE RAY.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN HOTEL

Situé sur la place, à Fontevault.

S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

Etude de M^{rs} GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, L'ÉTABLISSEMENT

DES FOURS A CHAUX DE DAMPIERRE

Situé à six kilomètres de Saumur.

Avec les MAISONS d'habitation, jardin bien arboré, vastes servitudes, vignes, bois et carrière.

S'adresser à M^{rs} CHIVERT, à Saumur, rue d'Alsace, 13, ou au notaire.

Etude de M^{rs} AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blanclet).

A VENDRE

Une Maison, servant actuellement d'auberge, tenue par Biémont, située rue de Rouen, à Saint-Lambert-des-Levées, joignant Miot et Louis Ragain ;

Et un Jardin, divisé en deux par un mur, situé rue de Rouen, à Saumur, joignant de trois côtés Tessier, pépiniériste.

S'adresser à M^{rs} AUBOYER. (125)

Etude de M^{rs} PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le 16 février 1886, à 2 heures, étude de M^{rs} PINAULT, notaire, d'UNE

BELLE MAISON

Sise à Saumur, rue de Poitiers, n° 64.

Comprenant salon, salle à manger, sous-sol, plusieurs chambres au premier étage, greniers, cave, porte cochère, remise, dépendances.

Grand terrain derrière pouvant faire un très-joli jardin.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^{rs} PINAULT, notaire. (43)

Etude de M^{rs} PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le mardi 16 février 1886,

Etude de M^{rs} Pinault, notaire

UNE GRANDE ET BELLE

MAISON BOURGEOISE

AVEC VUE SUR LA LOIRE

Sise à Saumur, place des Saulaies, n° 18, avec une deuxième entrée rue de la Visitation,

Comprenant : rez-de-chaussée, 6 chambres avec cabinets au premier étage, vastes caves et magasins, cour, jardin, box, serre, écuries, remises, sellerie, dépendances.

Cette maison, très-facile à diviser, peut aussi convenir à tous les commerces en gros.

S'adresser, pour traiter et visiter, à l'étude de M^{rs} PINAULT, notaire.

Etude de M^{rs} BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

COMMUNE DE VARENNES-SOUS-MONTSOREAU

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 14 février 1886, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie de Varennes,

153 PEUPLIERS

Dits BOUILLARDS,

APPARTENANT A LADITE COMMUNE,

Complantés sur les deux côtés du chemin de grande communication numéro 35, depuis l'entrée sud du bourg de Varennes jusqu'à la route nationale numéro 152.

Ces arbres seront vendus en 3 lots.

Pour la composition des lots et les mises à prix, voir les placards affichés.

Etude de M^{rs} TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE

AU CHATEAU de LA SALLE

Commune de Montreuil-Bellay.

Les 21, 28 février, 7 mars 1886, à midi, et dimanches suivants, s'il y a lieu, M^{rs} TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, procédera à la vente, aux enchères publiques, de tous les meubles meublants et effets mobiliers, garnissant le Château de la Salle :

On vendra :

Vaisselle, batterie de cuisine en cuivre émaillée et fer battu, cuisinière, meubles de salon et de salle à manger, glaces, buffets, service de table complet en porcelaine de Saxe, verreries et services complets en cristal, services à café et à thé, table avec rallonge, chambre acajou, chambres à coucher divers styles, armoires à glaces, literie, linge, très-beau billard acajou, fauteuils, pendules, chaises, bureaux, couvertures, beaux baignoires doubles et simples, magnifique berline et autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil, ou audit notaire. (126)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70

francs ;

Vin rouge supérieur à

100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur

foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9

degrés.

Des échantillons sont envoyés sur

demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

Offres et Demandes

ON DEMANDE une caissière ayant l'habitude de la vente au détail. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Nouveautés demande un HOMME SÉRIeux, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin. S'adresser à MM. MEXME frères, rue d'Orléans. (114)

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLE

M^{rs} de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ou les débrancher en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminés par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

LIVRE-BARÈMES G^{rs}

1^o Toutes multiplications faites ; 2^o Caisse d'épargne de 1 à 2,000 fr. ; 3^o Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc. ; Renseignements divers. Prix : 2 f. 50. — S'adresser, à Saumur, à MM. ROUIN (rue Cendrière), BROU (Café de Paris), CROCHIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAUX (mairie) l'expédie franco 2 fr. 75. (115)

M^{rs} Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M^{rs} Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance. (81)

A VENDRE

Une JUMENT, gris pommelé, âgée de 5 ans, taille 1^m58, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARRAU-RATOUIS, MOLLAR fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)

Saumur, Imp. P. GODET.